

RÈGLEMENT GENERAL
« JEU INTERNET VIRGIN RADIO »
SAISON 2019/2020
ADDITIF N° 7

La SAS Europe 2 Entreprises organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu Internet VIRGIN RADIO » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 9 septembre 2019 à 10h00 au 28 septembre 2019 à 23h59.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

- **pour l'application de l'article 2 :**

La Période de jeu est réservée uniquement aux personnes majeures.

- **pour l'application de l'article 4 :**

Le nombre maximum de participation autorisée par participant pour la Période de Jeu est de 1 (une).

La question et la bonne réponse correspondante est détaillée en annexe 1 non disponible au public avant la fin de la Période de Jeu.

- **pour l'application de l'article 5 :**

A la fin de la Période de jeu, 125 participants seront tirés au sort parmi les inscrits ayant répondu correctement à la question et seront déclarés gagnants.

- **pour l'application de l'article 6 :**

Détail des lots :

- **125 lots « 2 places pour assister au « Virgin Radio Live » à la Cigale à Paris le 30 septembre 2019 » pas de valeur marchande - hors commerce**

Le gagnant et son accompagnateur devront prendre en charge les transports aller/retour entre leurs domiciles et le lieu du concert. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion du concert. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'annulation du concert.

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.